

## 1.1. HISTORIQUE

---

Après la réactivation des différents mouvements nés du Front Populaire de 1936, les membres fondateurs des M.J.C. défendaient, par le biais de leurs statuts, l'idée suivante :

*Faire prendre conscience à la population, aux jeunes comme aux adultes, de leurs aptitudes à développer leur personnalité et à se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.*

En 1948, suite aux besoins exprimés par les M.J.C. de NEUWILLER LA ROCHE, MARCKOLSHEIM, WEYER, MACKWILLER, ainsi que les Foyers Ruraux d'OBERHOFFEN et de KIRRBERG, s'est créée la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC 67), association fédérative de culture populaire qui avait pour but essentiel de faciliter sur le plan départemental, la création, le fonctionnement et la liaison des MJC.

C'est à cette époque que s'est écrite toute l'histoire contemporaine de la FDMJC 67 qui peut se résumer à :

- Une volonté d'action tournée vers le monde rural
- La volonté de développer des partenariats avec l'école et toutes les forces vives des territoires
- Un souci d'inscrire l'action dans le cadre des politiques définies en matière d'éducation, de familles.

Très vite, la FDMJC 67 s'est développée jusqu'à la fin des années 60 où elle était composée d'environ 30 MJC.

En 1976, après une période de réflexion initiée par le Conseil d'Administration autour du mot d'ordre « l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain », un animateur départemental a été recruté avec pour mission de faire en sorte que la FDMJC 67 redevienne un outil efficace et reconnu au service des MJC et des territoires. En effet, c'est à cette même période que se déclinait, en liaison avec la naissance du mouvement de développement local, l'analyse qu'en milieu rural, il fallait apprendre à faire ensemble ce que chacun ne savait ou ne pouvait pas faire isolément.

## 1.2. LES PREMIERS PAS D'UN PROJET NOUVEAU

---

Dans les années 1979-1981, l'idée prend forme d'une prise en compte de l'enfance et de la jeunesse par des associations de bénévoles aidées par un animateur professionnel. Le manque de moyens financiers de ces associations nécessite de se "partager" le même animateur professionnel sur un très large territoire, ou de faire appel à des personnels en contrat précaire et non formés : TUC, objecteurs...

Face à la fragilisation du monde rural (détérioration de la vie sociale par fermeture de commerces, d'écoles, de petites entreprises, perte de matière grise liée au départ des jeunes ayant mené des études, difficultés d'intégration de nouveaux habitants de lotissements, dégradation du tissu associatif, mal vivre des jeunes ruraux, perte d'influence des églises et paroisses...)

La FDMJC du Bas-Rhin réussit, par des actions de préfiguration, à crédibiliser l'idée que l'animation socioculturelle peut être un réel levier d'une politique de développement local.

Ses propositions pour une animation intercommunale sont prises en compte par la Région Alsace et l'État puis par le Conseil Général du Bas-Rhin, la CAF.

L'argument initial réside dans l'idée que chaque habitant, chaque classe d'âge prenne conscience qu'il ou elle est un acteur indispensable d'un projet de développement local "Met en ander schaffe mer's" était le titre d'une vidéo tournée à l'époque par la FDMJC : "ensemble, nous y arriverons"

### 1.3. LE DÉVELOPPEMENT DE LA FDMJC 67 DEPUIS 1983

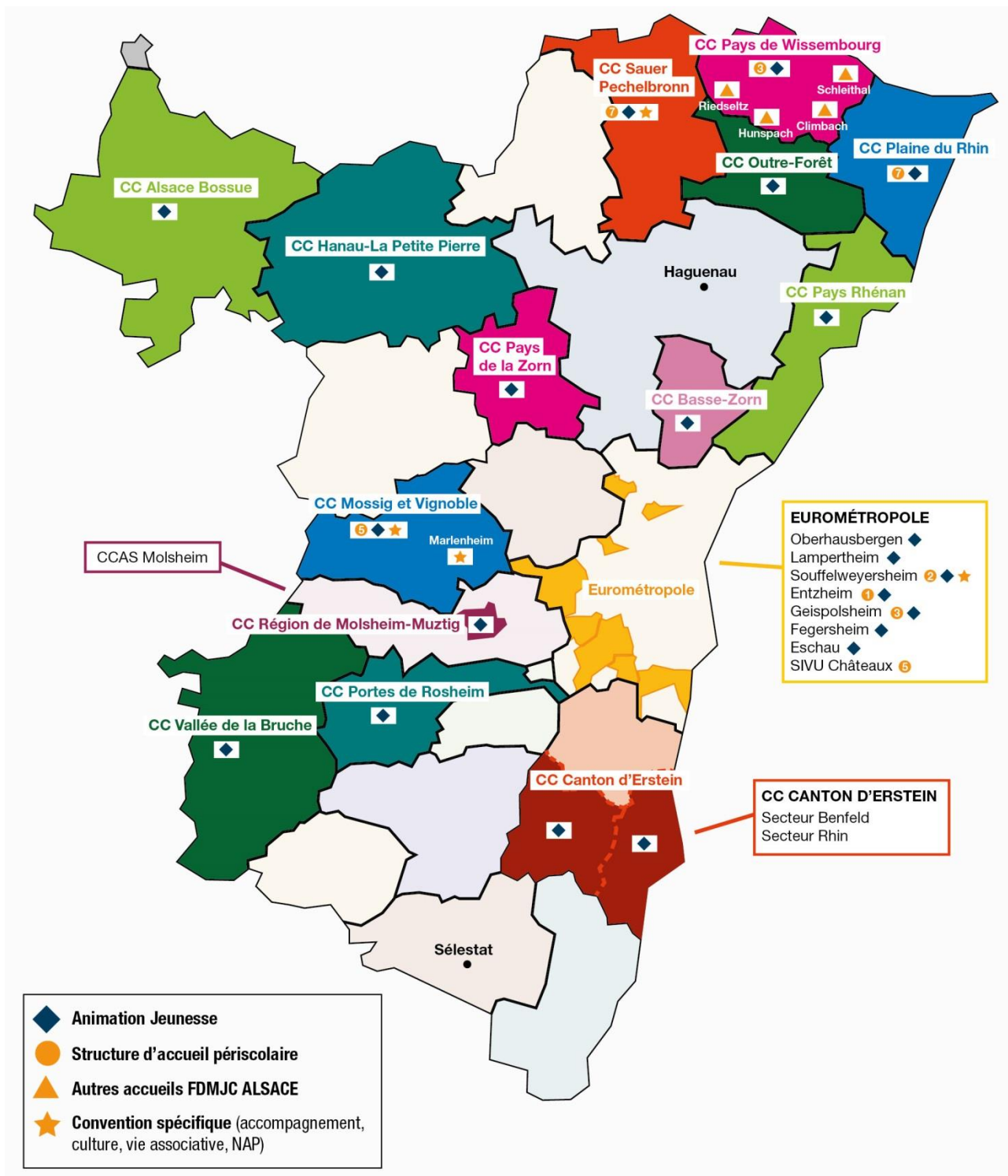
Depuis 1983, le développement de la FDMJC a connu une croissance par paliers.

Cette croissance s'est construite de manière territoriale et thématique à travers l'accompagnement des collectivités locales et des associations du réseau.

<b>TERRITORIALE</b>	<p>La FDMJC a fait le choix d'accompagner les collectivités locales qui l'ont sollicitée dans le développement de leur politique d'animation socioculturelle en direction de la Jeunesse, afin de pouvoir 'diffuser son projet', 'servir la jeunesse' et gagner en reconnaissance. Chaque période post-électorale a été pour la FDMJC une période de développement important.</p>
<b>PERISCOLAIRE</b>	<p>La transformation de notre société, le besoin croissant de nouveaux modes de garde pour les enfants, a généré une prise de conscience massive des élus locaux de la nécessité de créer des structures d'accueil périscolaire.</p> <p>Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la FDMJC a pris une décision politique : « nous accompagnerons ces sollicitations lorsque nous serons en relation sur la question de la politique Jeunesse afin de favoriser les passerelles enfance-jeunesse et construire un partenariat global avec les collectivités locales. »</p> <p>Dans le respect de cette ligne politique la FDMJC a accompagné les nombreuses sollicitations des collectivités tantôt dans le cadre de convention, tantôt dans le cadre de délégation de service public qui l'amène aujourd'hui à gérer de nombreuses structures d'accueil périscolaire dans le Bas-Rhin.</p>
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<p>Outre le fait que la FDMJC soit une tête de réseau associative qui fédère aujourd'hui 58 associations dans le département, auxquelles elle apporte aide, conseils, services... la FDMJC gère de manière expérimentale, dans le cadre d'une convention de partenariat une maison des associations dans le nord du département.</p>
<b>PROJET CULTUREL</b>	<p>Les MJC sont, par essence, à travers le « C », des lieux d'émergence, de vie et de programmation culturelle, et à ce titre, la FDMJC agit au quotidien, au service de son réseau, dans le développement d'actions culturelles, la promotion d'artistes locaux, le développement de besoins de culture pour et par les habitants.</p> <p>C'est dans ce cadre qu'une convention de partenariat a été signée avec la commune de Geispolsheim pour la gestion de la structure à vocation culturelle « Espace Malraux ».</p>

## 1.4. LE RESEAU DE LA FDMJC AUJOURD'HUI

- **37 structures d'accueil périscolaire**, situées dans le Bas-Rhin
- **60 associations** ayant, suite aux dynamiques engagées sur les territoires, été redynamisées, créées ou ayant rejoint la FDMJC car poursuivant des buts similaires.
- **21 services d'animation de collectivités** (communes ou structures intercommunales **après les fusions**) avec lesquelles la FDMJC a passé convention pour la mise en œuvre d'une politique d'animation socioculturelle.



## 1.5. ET DEMAIN...

---

Bien qu'il soit difficile - en cette période de crise qui impacte de manière significative les ménages, les collectivités locales - de prévoir l'avenir qui sera 'réservé' aux politiques d'animation socio-culturelle menées en direction de l'enfance et la jeunesse, nous sommes persuadés que c'est particulièrement durant ces périodes difficiles que notre action est essentielle et avons le sentiment qu'un grand nombre de collectivités locales et partenaires institutionnels partagent le même point de vue !

Nous pensons que nous pouvons maintenir, voire développer notre action, donc notre activité, qui donne aujourd'hui satisfaction au plus grand nombre (élus locaux, familles, partenaires institutionnels, associations membres, publics...).

Cependant, dans l'accompagnement que nous continuons à promulguer avec professionnalisme et engagement, il nous faudra être attentif à :

- Ne pas perdre le sens de notre action, qui réside dans les termes :
  - formation citoyenne
  - engagement – participation
  - épanouissement individuel et collectif

... à travers le développement de politique enfance-jeunesse, passant par l'animation et la gestion de structures enfance (périscolaires) et jeunesse (espace Jeunes)
- Maintenir une relation partenariale et de co-construction avec les collectivités locales, afin de les accompagner au mieux dans les défis actuels et à venir.
- Continuer à maintenir nos coûts

Cela, tout en explorant de nouveaux "champs" ou de nouveaux territoires tels que :

- La solidarité au service du lien social
- Les liens intergénérationnels
- Le développement des appétits culturels des publics avec lesquels nous travaillons
- L'extension de notre action en Alsace et sur des territoires limitrophes
- L'international

Ces défis – généraux et particuliers – permettront à la FDMJC, comme elle a toujours su le faire depuis sa création, de continuer à agir dans l'intérêt du plus grand nombre et nous l'espérons, pour plusieurs années encore !



**Fédération des MJC d'Alsace**

8 rue du Maire François Nuss – 67118 GEISPOLSHHEIM

Tél. 03 88 77 24 24 / Fax 03 88 77 05 00 / email : [contact@fdmjc-alsace.fr](mailto:contact@fdmjc-alsace.fr)

<http://www.fdmjc-alsace.fr>